



L'examen comporte une session unique. La notation se décompose de la façon suivante : - présence 10/50 ; -examen théorique 10/50 ; -examen pratique 10/50 ; -mémoire 20/50. La note de 25/50 est requise pour la réussite à l'examen. La validation d'un mémoire est également exigée pour la délivrance définitive du diplôme. Il s'agit d'un travail publiable portant sur un sujet de télémicrochirurgie expérimental ou clinique.